



ESPACE

France Services

Cour-Cheverny



Lettre d'information - Janvier 2024



Lun, Mar, Ven

9h - 12h / 13h30 - 17h30

Mercredi 9h - 12h30

Jeudi 13h30 - 17h30

Tél. 02 54 74 32 07



> **MARDI**

Conseiller numérique

Sur rdv au 07 80 98 28 05

9h00 - 12h00

14h00 - 17h00

Ateliers numériques

Un mardi sur deux,

14h00 - 17h00

inscription 02 54 74 32 07

> **JEUDI**

Conciliatrice de justice

1er et 3ème jeudi du mois

Sur rdv au 02 54 74 32 07

> **SUR DEMANDE**

Travailleur social -

CIAS du Blaisois

1er mercredi du mois

9h00 - 12h00

Sur rdv au 02 54 57 41 20

UDAF41

(microcrédit, point conseil budget, soutien aux tuteurs)

Sur rdv au 02 54 74 32 07

Juriste généraliste - CDAD41

Accès au droit

Sur rdv au 02 54 74 32 07



À LA UNE - Ce qui change en 2024

Cette nouvelle année débute avec son lot de nouveautés. Voici une présentation succincte des principaux changements au 1er janvier 2024 :

Finances - Travail

- **Revalorisation des retraites de base** : les pensions de retraite de base sont augmentées de 5.3% à partir du 1er janvier 2024. Cette hausse sera effective dès le versement de février.
- **Pôle Emploi devient France Travail** : France Travail devient le nouvel opérateur de l'emploi en France en 2024. L'objectif de cette réforme est d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- **Revalorisation du Smic** : au 1er janvier 2024 le montant du Smic s'élèvera à 1766,92€ brut soit 1398,69€ net pour 35 heures hebdomadaires. Il s'agit d'une hausse de 1,13%.
- **"Montant Net Social"** : depuis le 1er janvier 2024, si vous employez des salariés, vous devez déclarer aux organismes le "montant net social" de vos salariés. Pour rappel, le montant net social correspond au revenu net après déductions des prélèvements sociaux obligatoires et doit apparaître sur le bulletin de paie des salariés.

Santé - Social

- **Les protections hygiéniques réutilisables remboursées sous certaines conditions** : les jeunes de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la protection complémentaire solidaire pourront, sous certaines conditions, obtenir la gratuité des protections périodiques réutilisables. Cela concerne 6.7 millions de personnes en France.
 - **"Cnaé" : une plate forme d'écoute et d'accompagnement gratuite pour les étudiants**. Son objectif est de proposer une aide à tous les étudiants souffrant de mal-être ou victimes de violences (discrimination, harcèlement, sexisme...).
- Numéro gratuit : 0 800 737 800

Transport

- **Le permis de conduire désormais possible à partir de 17 ans** : dès le 1er janvier, les personnes ayant 17 ans révolus pourront s'inscrire en auto-école et conduire dès l'obtention du permis B. Le code peut-être passé à parti de 15 ans pour la conduite accompagnée et de 16 ans pour les autres.
- **Fin du retrait de point pour les "petits" excès de vitesse** : au 1er janvier 2024, les excès de vitesse inférieurs à 5km/h n'entraîneront plus la réduction d'un point du permis de conduire. L'amende forfaitaire allant de 68 à 135€ reste néanmoins en vigueur.



Pour plus d'informations et découvrir l'ensemble des nouveautés 2024 vous pouvez vous rendre sur le site "service-public.fr".



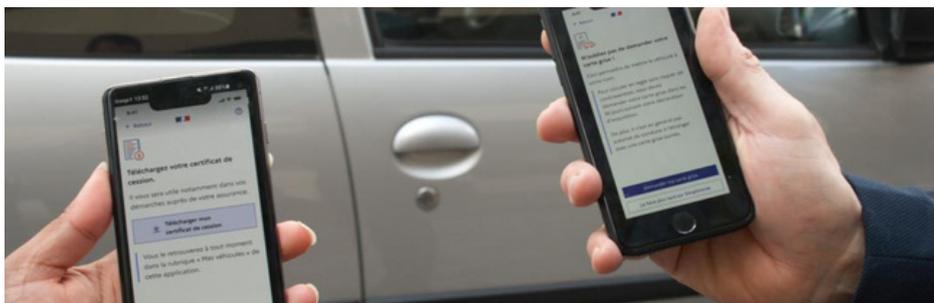
Espace France Services de Cour-Cheverny
7 Boulevard Munier - 41700 COUR-CHEVERNY
02 54 74 32 07 - efs@mairie-cour-cheverny.fr

France services



CÔTÉ PRATIQUE

"SIMPLIMMAT.GOUV" : L'Application officielle et gratuite du gouvernement pour céder et immatriculer son véhicule.



Une personne qui revend son véhicule à un autre particulier a l'obligation de déclarer la cession administrative de son véhicule dans un délai de 15 jours maximum après l'avoir cédé physiquement à l'acquéreur. Cette obligation protège le vendeur d'avis de contravention liés à d'éventuelles infractions commises par l'acheteur. Ce dernier a, quant à lui, l'obligation de faire établir une « carte grise » à son nom dans le mois suivant la déclaration de cession du véhicule.

C'est quoi ?

L'application "Simplimmat" permet de réaliser chacune de ces démarches administratives de façon totalement dématérialisée, chacun à partir de son smartphone, à condition que le vendeur et l'acheteur soient en présence physique l'un de l'autre.

Nouveau programme des ateliers numérique de L'Espace France Services.



Découvrez sur le site de la Mairie de Cour-Cheverny le programme des ateliers numériques proposés par M. HÉMOND, conseiller numérique.

Quels sont les avantages ?

Plus besoin de formulaire papier. La cession administrative du véhicule et la demande de la nouvelle carte grise ne prennent qu'une dizaine de minutes et s'effectuent en même temps que la remise des clés du véhicule.

Le transfert de responsabilité du véhicule est immédiat et l'acheteur peut demander sa nouvelle « carte grise » dans la foulée. Il la recevra 3 à 4 jours plus tard à son domicile.

■ **L'application est disponible sur smartphone depuis l'App store et le Google Play Store .**

■ **+ d'infos auprès des conseillers France Services au 02 54 74 32 07**

Ces ateliers gratuits et ouverts à tous se déroulent un mardi sur deux directement dans les locaux de l'Espace France Services. Il n'est pas obligatoire de posséder un ordinateur pour participer.

Renseignements et inscriptions :

- 02 54 74 32 07
- efs@mairie-cour-cheverny.fr

➔ mairie-cour-cheverny.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?



"La Boussole des jeunes"

La Boussole des jeunes est un outils numérique à destination des 15-30 ans qui cherchent des informations, des services ou qui veulent connaître leurs droits afin d'améliorer leur situation et/ou d'éclairer leur parcours. La Boussole des Jeunes permet aussi de se mettre en relation avec un professionnel qui se trouve à proximité dans plusieurs domaines (emploi, logement, formation, santé, mobilité...).

➔ boussole.jeunes.gouv.fr



Le Point Conseil Budget (PCB)

Ouvert à tous, le Point Conseil Budget (PCB) propose, sur rendez-vous, des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés de gestion budgétaire. Les référentes du PCB accompagnent les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle. Ils visent à prévenir le surendettement et à favoriser l'éducation budgétaire.

➔ udaf41.fr

Pour contacter le Point Conseil Budget :

- 07 56 06 35 27
- service-pcb@udaf41.org

Les partenaires de l'Espace France Services de Cour-Cheverny :